



# Nom' Informe

Numéro 7

Revue Municipale Printemps - Eté 2011

## Sommaire

- **L'édito**
- **Finances communales**  
Pages 2,3 et 4
- **Actualités municipales**  
Pages 5, 6 et 7
- **Le PLU**  
Pages 8
- **Hommage**  
Page 9
- **Nouvelles entreprises**  
Page 10
- **Réforme des collectivités**  
Pages 11, 12 et 13
- **Manifestations printemps/été**  
Pages 14, 15 et 16
- **Manifestations à venir**  
Page 17, 18 et 19
- **Agenda**  
Page 20
- **Rubrique Santé**  
Page 21
- **Rubrique Science**  
Page 22
- **Rubrique environnement**



Le mot de votre Maire,

Comme les précédents, ce numéro reprend des séquences de notre Vie Communale ; vous les retrouverez en feuilletant ces pages dont vous êtes les principaux acteurs.

Comme à l'accoutumée, nos rubriques pratiques devraient vous aider dans vos choix. Mais au-delà, le présent NOM'INFORME m'offre l'opportunité de faire le point de nos différents chantiers.

**Les H.L.M.** d'abord. Dix-sept logements sociaux ont été construits rue Jean Lebas par la société HLM du Hainaut ; dans un premier temps, la dite Société pensait pouvoir les ouvrir à la location avant les vacances d'été. Il semblerait que des problèmes de coordination entre les différents concessionnaires (ERDF, GRDF, NOREADE...) aient entraîné un retard conséquent de mise à disposition de ces logements. La Société HLM, il faut le souligner, a tenté de limiter les impacts négatifs de cette situation.

Toutefois, afin que les choses soient claires pour tous, ni la Mairie, ni la Communauté de Communes qui a fort obligeamment accepté de prendre à sa charge financière les V.R.D. (Voies et Réseaux Divers) ne sont parties prenantes à cette opération. J'ai simplement rappelé à la Société HLM que – tout comme les futurs locataires – nous subissons en Mairie les désagréments liés à ces retards de mise à disposition. Aujourd'hui, nous pouvons raisonnablement espérer une mise à disposition des logements à la mi-novembre.

**Les travaux d'assainissement des rues Michel BEYAERT, Bas Hameau, Paul DELATTRE et Louis DELCROIX sont arrêtés ;** la Société **DEZELLUS**, qui les réalisait est en règlement judiciaire... Si comme on peut le craindre, la dite Société se montre incapable de terminer ce chantier, il faudra refaire un appel d'offres. Celui-ci devra être relancé par le S.I.P (Syndicat Intercommunal de la Pévèle) auquel la commune participe. Nous vous tiendrons informés du déroulement de ce dossier.

Les marchés de remise à niveau du Stade (parking, clôtures...) sont sur le point d'être lancés. Enfin le marché des panneaux de signalisation routière est en cours.

Dans un autre registre, « **ORANGE FRANCE** » va implanter un pylône relais « téléphonie mobile » au BOIS MONNET, rue d'Orchies, Lieu dit « Couture d'Aix » ; Je vous avais, il y a un moment déjà, tenu informés de cette initiative que je n'ai ni cautionnée, ni autorisée ; ORANGE a poursuivi son projet, mettant à profit le vide juridique complaisamment laissé par les Pouvoirs Publics à ces grandes sociétés.

Une note plus optimiste : l'inauguration des Armoires ADSL permettant à la plupart de nos concitoyens de bénéficier de l'**INTERNET Haut Débit**, a eu lieu le vendredi 30 septembre dernier.

Deux mots sur la **Réforme des Collectivités Territoriales** que nous avons votée en Conseil Municipal du 4 Août dernier, avec des réserves sur le contour de la future Intercommunalité. Le préfet doit trancher in fine. J'ai regretté pour ma part, en Conseil Public, la précipitation avec laquelle cette réforme avait été menée, privant de fait les élus locaux de toute concertation réelle notamment avec la population.

Bonne lecture.

A Bientôt.

Le Maire, Daniel BONNET et  
Le Conseil Municipal

# BILAN DE L'ANNEE 2010

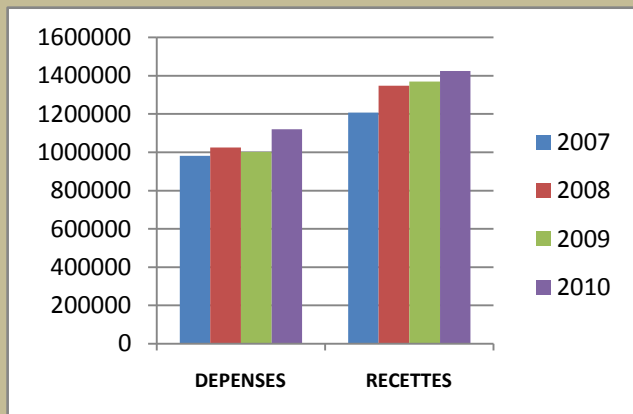
## RESULTAT DE L'ANNEE 2010

DEPENSES	
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 120 540</b>
Charges courantes	385 401
Charges de personnel	332 763
Autres dépenses (Participation aux syndicats intercommunaux, Subventions aux associations...)	372 502
Emprunts (Remboursement des intérêts)	23 184
67 autres charges (solidarité)	5 611
042 Dotations aux amortissements	1 079
<b>Investissement</b>	<b>842 790</b>
16 Emprunts (Remboursement du capital)	68 607
Opérations antérieures à 2010	572 123
Opérations de l'année 2010	202 059
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 963 329</b>

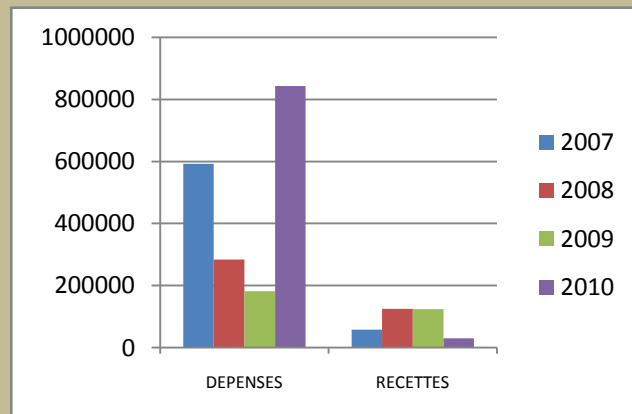
RECETTES	
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 425 123</b>
Remboursements, Remises	11 656
Produits et ventes	137 827
Impôts et taxes	616 834
Dotations et subventions	610 784
Locations immeubles	41 940
Produits financiers	1 290
Produits exceptionnels	3 149
Opérations d'ordre	1 642
<b>Investissement</b>	<b>389 676</b>
FCTVA et TLE	27 139
Opérations antérieures à 2010	85
Opérations 2010	3 070
Excédents de fonctionnement	359 383
<b>Total des recettes</b>	<b>1 814 799</b>

## COMPARATIF SUR 4 ANS

### Section de FONCTIONNEMENT



### Section d'INVESTISSEMENT



Des investissements importants ont été réalisés en 2010, il s'agit principalement de la **réfection des voiries de la rue de la Commune, Fort Debout et la première partie de la rue Bernard Delemme pour un montant de 488 550 €** et de la **réfection des rues Georges Herent, Emile Payen, rue Haute et la seconde partie de la rue Bernard Delemme pour un montant de 118 728 €**. Des travaux ont été réalisés : la suite de la rénovation de l'éclairage public (42 079 €), la création du parking à la place de la maison située à côté de l'ADMR (26 150 €), l'aménagement des ateliers municipaux (12 917 €). Des acquisitions effectuées : un appareil de salage (4 473 €), la pose de panneaux de signalisation (5 833 €), l'aménagement d'abris bus (7 877 €), l'aménagement de la cuisine scolaire (4 888 €). Des études financées : PLU (12 860 €).

# LE BUDGET 2011

## Dépenses de Fonctionnement

Charges à caractère général	444 300
Charges de personnel	368 600
Autres charges de gestion	352 138
Charges Financières	19 958
Charges exceptionnelles	2 500
Dotations aux amortissements	3 565
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 191 062</b>

## Recettes de Fonctionnement

Atténuation de charges	10 000
Produits des services	106 150
Impôts et taxes	655 596
Dotations, subventions et participations	528 309
Revenus des immeubles	42 000
Produits financiers	1 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 343 055</b>

## Recettes d'Investissement

<b>Opérations Financières</b>	<b>43 780</b>
F.C.T.V.A.	17 250
T.L.E.	22 964
Amortissement PLU	3 565
<b>Investissements en cours ou terminés</b>	<b>70 691</b>
DGE : Réfection voirie 1ère tranche	59 507
FDST : Réfection voirie 1ère tranche	11 184
<b>Investissement 2010 non terminés</b>	<b>126 195</b>
DGE : Réfection voirie 2ème tranche	30 877
FDST 2ème tranche	63 298
Etude Cadre de vie	20 020
Plateau rehausseur école Léo-Lagrange	12 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>240 666</b>

## Dépenses d'investissement

<b>Opérations Financières</b>	<b>61 948</b>
Emprunts Commune (Capital)	58 689
Emprunts du SIP (Capital)	3 258
<b>Investissements en cours ou terminés</b>	<b>109 155</b>
Service incendie	5 000
Matériel école Léo-Lagrange	2 939
Rénovation Eclairage Public	32 564
Matériel ouvriers communaux	3 412
Voirie rue Delemme, Commune et F.Debout	22 085
Clôture entrée du Stade rue du Roupion	6 000
Extracteur pour Salle des Fêtes	6 000
Logiciel de gestion	7 000
Pose temporisation vestiaire de Foot.	2 000
Etude PLU	9 941
Matériel pour association	1 500
Panneaux de signalisation	10 712
<b>Investissements 2010 finalisés en 2011</b>	<b>200 012</b>
Matériel ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement)	1 500
Réfection rues Delemme, Hérent, Payen, Haute	70 000
Etude cadre de vie	30 000
Ordinateur portable + vidéo école Léo-Lagrange	1 600
Rénovation toiture maison Lambin	10 000
Rénovation toiture Communauté de Communes	20 000
Plateau Rehausseur Léo-Lagrange	30 000
Candélabre nouveau Rond Point	2 500
Remplacement de 35 fenêtres école Léo-Lagrange	30 685
Aménagement cuisine scolaire	65
Aménagement Mairie	3 661
<b>Nouveaux Investissements 2011</b>	<b>119 478</b>
Réserve d'eau incendie	55 000
Sonorisation Salle Louette	500
Portes école Léo-Lagrange	10 000
Mobilier pour l'Ilot z'ados	2 500
Remorque routière	5 500
Clôtures en acier	7 000
Abri de touche Stade de foot	1 778
Diagnostic bâtiments publics	5 000
Fenêtre bâtiment de la Com. Com.	2 000
Porte d'entrée stand de tir	3 500
Carport pour le cimetière	7 500
Pompe de refoulement rue du Roupion	3 800
Diagnostic accès personnes à mobilité réduite	1 500
Acquisition de buses	3 000
Logiciel de gestion du cimetière	5 000
2 ordinateurs pour le secrétariat	2 600
Matériel de cuisine salle des fêtes	2 500
Sono mobile	800
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>490 595</b>

**Les Taux d'imposition des taxes directes locales**

Taux d'imposition	Rappel Nomain 2010	Nouveaux taux 2011	%	Moyenne de la Communauté de Communes en 2010	Moyenne du département du Nord en 2010	Moyenne des communes françaises en 2010
Taxe d'Habitation	13,62	<b>13,89</b>	2%	15,13	37,60	23,54
Foncier Bâti	14,01	<b>14,29</b>	2%	17,33	25,23	19,67
Foncier non Bâti	54,57	<b>55,66</b>	2%	53,96	52,91	48,18

**Les Subventions aux associations Nomainoises**

C.E.S.C	<b>25 000</b>
Harmonie Union Nomainoise	<b>12 600</b>
Football Club Nomainois	<b>6 000</b>
Tir Sportif	<b>4 320</b>
O.C.C.E - Léo Lagrange	<b>2 028</b>
A.P.E.L - St-Martin	<b>1 560</b>
Amicale Laïque Léo Lagrange	<b>1 750</b>
U.S.E.P - Léo Lagrange	<b>350</b>
Les amis des oiseaux	<b>900</b>
Club Sébasto	<b>900</b>
Ass. départementale des ACPG	<b>580</b>
Gymnastique Nomainoise	<b>630</b>
Ass. Cycliste Nomainoise	<b>325</b>
Expression Danse	<b>500</b>
Club Hippique Nomain	<b>330</b>
Ass. des petits Bouts	<b>160</b>

**Les autres Subventions**

Recherche sur le cancer	<b>400</b>
Ass. Des Paralysés de France	<b>400</b>
Les clowns de l'espoir	<b>400</b>
Coop. Collège du Pévèle	<b>170</b>
Sté Historique Pays de Pévèle	<b>120</b>
Restos du Cœur	<b>100</b>

**La participation à l'organisme de gestion de l'école Saint-Martin**

OGEC Saint-Martin	<b>45 484</b>
-------------------	---------------

**Tarifs 2012**

Tarif des concessions au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	
Concessions de 50 ans	<b>165</b>
Taxe d'inhumation	<b>25</b>
Columbarium 50 ans	<b>155</b>

Tarifs de location de la salle des fêtes au 1er janvier 2012	Nomain	Extérieur
Salle complète le week-end (samedi 10h au Lundi 10h)	<b>580</b>	<b>650</b>
Journée + Soirée (la veille à partir de 18h - le lendemain avant 10h)	<b>200</b>	<b>400</b>
Vin d'honneur (journée 8h - 18h)	<b>140</b>	<b>280</b>
Cuisine et Vaisselle	<b>140</b>	<b>210</b>
Nettoyage du sol	<b>55</b>	<b>55</b>
Caution	<b>250</b>	<b>250</b>

## Ouverture des N.R.A – Z.O de Nomain et Aix-lez-Orchies

Le N.R.A - Z.O signifie **Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre**. L'opération, pilotée par la Communauté de Communes « Espace en Pévèle », consiste à installer des armoires DSLAM (*Multiplexeur d'accès à la ligne d'abonné numérique*) à proximité d'un sous-répartiteur téléphonique et de les raccorder par une fibre optique au N.R.A d'origine situé à ORCHIES.

Sont concernées toutes les habitations dont la ligne téléphonique fixe est reliée sur ces armoires. Pour connaître sur quel NRA votre ligne est reliée, vous pouvez vous connecter sur un des nombreux sites internet qui vous communique l'éligibilité de votre ligne.

Aucune installation particulière n'est à prévoir car c'est toujours sur la ligne téléphonique classique (fils cuivre) que vous raccorderez votre nouvel équipement.

Actuellement, les opérateurs « ORANGE » et « FREE » sont présents.

Si vous êtes déjà éligible à l'ADSL et que votre ligne est raccordée à un NRA -ZO, vous allez pouvoir bénéficier d'un meilleur débit. Pour ce faire, **il est nécessaire de contacter votre Fournisseur d'Accès Internet** afin qu'il prenne en compte votre demande de changement de débit sur votre abonnement.

Si vous n'êtes pas trop éloigné des nouvelles installations, vous pourrez peut être bénéficier du Triple-Play (Internet, Téléphonie et TV). Votre Fournisseur d'Accès Internet le confirmera.



Armoires NRA rue Jules Delaby à Nomain



Armoire NRA Grand'Place à Aix-Lez-Orchies

Par exemple en tapant sur un moteur de recherche « éligibilité adsl », vous pouvez obtenir les renseignements ci-dessous qui signifient que vous êtes bien relié au nouveau NRA à une distance de 329m, et que le débit maximum sera de 18 Mbps.

### EXEMPLE DE CARACTERISTIQUES DE LIGNE ADSL

- Code NRA : NIN59
- NRA (commutateur local) : NOMAIN
- Distance vous séparant du central : 329m
- Taux d'atténuation : 4.234 dB
- Débit ADSL2+ (estimation) : 18 Mbps

[WWW.mairie-nomain.fr](http://WWW.mairie-nomain.fr)

**Venez surfer sur le site de la commune**



Plus de 900 visites ont été effectuées sur le site entre le 1<sup>er</sup> mars et le 8 juin 2011. Au total, les pages du site ont été consultées 2 988 fois.

Vous souhaitez un complément d'information, consulter l'agenda ou un compte rendu d'un conseil municipal, télécharger un formulaire d'état civil ou un ancien numéro de Nom'Informe, rendez vous sur le site [www.mairie-nomain.fr](http://www.mairie-nomain.fr).

L'actualisation de notre site internet est régulière afin d'enrichir son contenu tant en terme de fonctionnalités que d'images.

Fort de cette volonté d'une bonne communication dans notre commune, nous vous espérons le plus nombreux possible à venir surfer sur notre site.

### Médiathèque municipale de Nomain

La médiathèque municipale située au 26 rue Jean Lebas vous accueille les mercredis et samedis de 14H30 à 17H15. Vous y trouverez un large choix de livres, CD et revues, régulièrement renouvelés par la Médiathèque départementale.

Nous sommes 9 bénévoles venues d'horizons différents : documentaliste, enseignantes... nous accueillons : Les bébés lecteurs (enfants de moins de deux ans) avec leurs nounous. Ceux-ci découvrent la magie des livres, puis avec leurs enseignantes des écoles Léo Lagrange et Saint Martin, ils viennent pour l'heure du conte, un prêt de livres ou autres activités éducatives.

Nous sommes aussi à votre écoute pour vous guider au mieux dans vos choix. La consultation de documents sur place est possible même sans être inscrit.

**La vie de la bibliothèque** est aussi faite de départ et d'arrivées, madame Gryspeert a mis fin à sa précieuse collaboration de 16 années durant lesquelles elle s'est efforcée de transmettre sa passion pour les romans. Mesdames Poorteman et Mayet renforcent notre équipe. Elles sont toutes deux Nomainoises et fidèles lectrices.

En avril nous avons organisé un « jeu de piste » pour les élèves des deux écoles. Avec l'aide de Gérard Wacquier et de Mlle Philippe, les jeunes ont découvert la géographie et l'histoire de Nomain en lisant et en s'amusant.

En juin, lors d'un apéritif littéraire, nos adhérents ont présenté un livre qui les avait touchés afin de donner aux autres l'envie de le lire.

**Une bibliothèque qui bouge et se modernise.** L'informatique a fait son entrée. A partir du site de la bibliothèque la consultation du catalogue vous permettra de voir la disponibilité des livres à Nomain mais aussi dans les autres médiathèques de la communauté de communes. Et bientôt, on devrait pouvoir consulter et réserver ses livres sur le portail internet de la commune.

**Nouveau :** Vous êtes âgé, vous avez des difficultés pour vous déplacer, nous pouvons vous porter les livres à domicile. Si vous êtes intéressé par ce service, ou si vous aimez le contact et souhaitez apporter un peu d'évasion à ces personnes, Merci de vous faire connaître.

Enfin nous vous rappelons que le **15 octobre toute la journée** nous vous donnerons « **le goût des Belges** » puisque cette année, Lire en Fête, mettra la Belgique à l'honneur. Nous vous attendons nombreux.



### Travaux d'assainissement en cours

*Pourquoi les travaux d'assainissement des rues Louis DELCROIX, Paul DELATTRE, Michel BEYAERT et le Bas Hameau se sont-ils interrompus cet été ?*

#### Rappel du contexte

Les communes d'Aix, Auchy, Landas et Nomain ont confié depuis plusieurs années au Syndicat Intercommunal de la Pévèle (S.I.P.) la compétence et la responsabilité de l'exécution de tous les travaux d'assainissement. Dans le cadre d'un contrat pluriannuel avec l'Agence de l'Eau visant à finaliser les travaux d'assainissement dans notre commune à l'horizon 2012/2013, le S.I.P. a programmé la réalisation des travaux dans les rues Delcroix, Delattre, Beyaert et Bas Hameau. Un appel d'offres a été lancé par le S.I.P. : dans ce cadre, c'est l'entreprise **DEZELLUS** qui a été retenue, conformément à la loi, puisque présentant la meilleure offre. Cette entreprise avait d'ailleurs déjà été retenue par le S.I.P. sur des chantiers d'assainissement à Nomain et Landas et avait donné toute satisfaction.

#### La situation actuelle :

L'attribution du marché fut réalisée le 22 février 2011 en présence du Comptable du Trésor et de la Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des fraudes.

A cette époque, aucun document et aucun indicateur ne laissaient présager d'une quelconque fragilité financière de l'entreprise.

L'entreprise DEZELLUS démarra les travaux le 26 avril 2011.

En date du **6 mai 2011**, nous apprenions que l'entreprise était mise en **redressement judiciaire** par le tribunal de commerce d'ARRAS et que Maître BONDROIT était nommé administrateur judiciaire de cette entreprise.

Depuis cette date, le déroulement du chantier se fait de manière chaotique et nous subissons la situation sans pouvoir agir, de manière efficiente, sur les événements.

A ce jour nous sommes toujours liés par un contrat de travaux avec l'entreprise DEZELLUS, contrat qui ne pourrait être dénoncé que par l'administrateur judiciaire, lequel a obtenu un délai expirant le 26 octobre 2011 pour prendre la décision quant à la poursuite ou non du contrat.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'attendre cette échéance :

- soit l'administrateur judiciaire décidera la poursuite du contrat
- soit il dénoncera le contrat : ce qui nous obligera à relancer un appel d'offres pour rechercher une entreprise qui poursuivra le chantier.

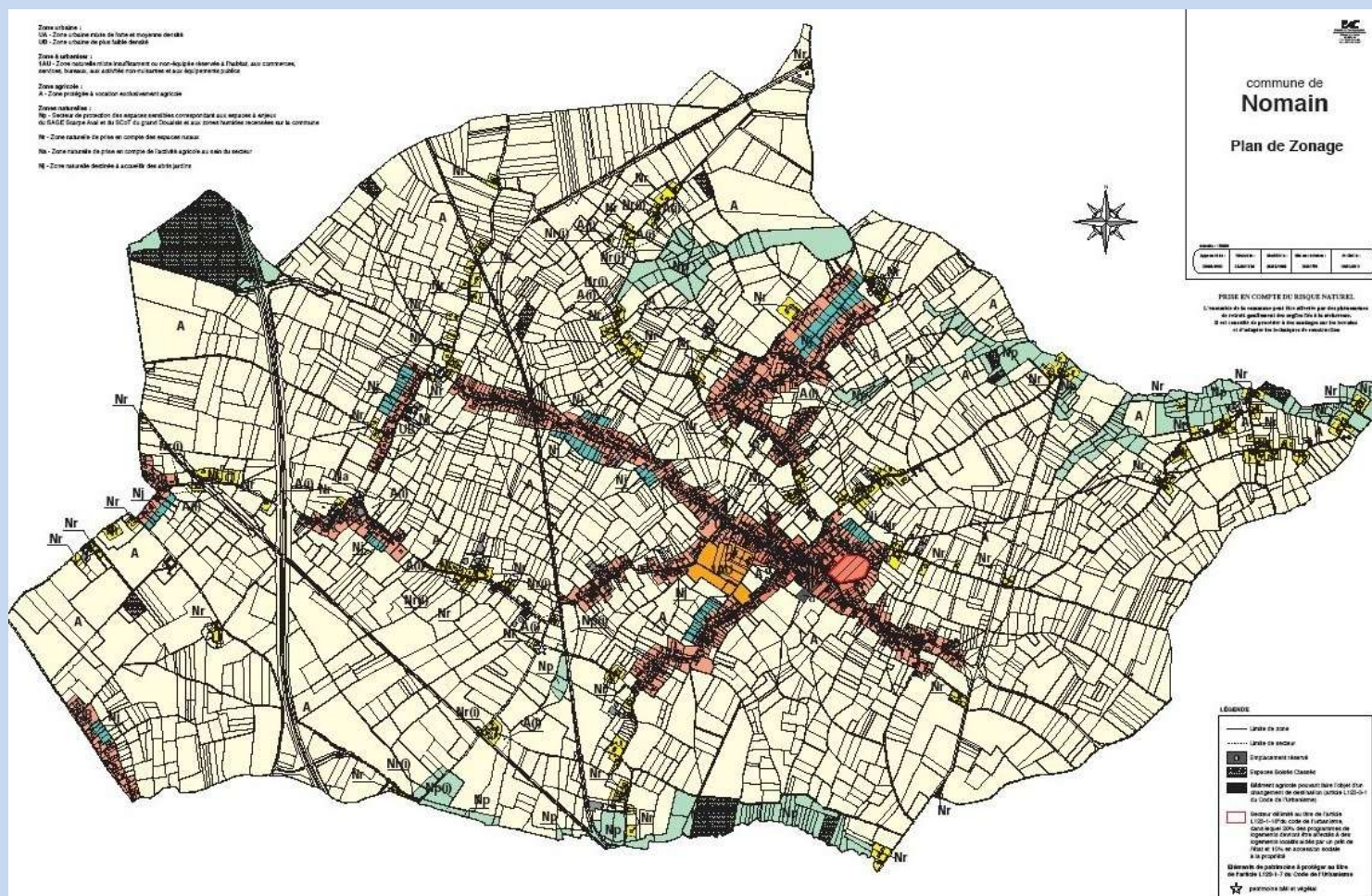
Nous avons conscience de la gêne supportée par les riverains. Leur patience est mise à rude épreuve.

### HLM du Hainaut

La construction des 17 logements HLM s'est terminée en Décembre 2010. Ce chantier avait démarré le 8 octobre 2009. Il restait à réaliser les travaux de Voirie permettant l'accès à l'immeuble ainsi que les réseaux de distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, du téléphone, de l'éclairage public et de l'assainissement collectif, communément appelés « **V.R.D** ».

La Communauté de Communes « ESPACE EN PEVELE », maître d'œuvre, a donc lancé en appel d'offre début 2011 pour la réalisation de ces travaux. Attribués en Avril 2011 à la société Jean LEFEBVRE et DUEZ, ils ont débuté en Mai 2011.

Interrompus en Juin dernier pour cause de difficultés de coordinations entre la maîtrise d'ouvrage et les concessionnaires des réseaux, les travaux ont repris début septembre pour une livraison définitive prévue en Novembre 2011.



## AVIS

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de NOMAIN sera soumis à l'enquête Publique durant 33 jours, du 17 octobre au 18 novembre 2011.

Pendant cette période, le dossier du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre seront déposés en Mairie de NOMAIN, afin que chacun puisse en prendre connaissance, les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

Monsieur DAMAREY Henry est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la salle du Conseil de la mairie :

- le 17 octobre 2011 de 13h30 à 16h30
- le 26 octobre 2011 de 13h30 à 16h30
- le 04 novembre 2011 de 13h30 à 16h30
- le 18 novembre 2011 de 13h30 à 16h30

## Hommage



C'est un hommage personnel que je tiens à rendre à **Monsieur Pierre LEMAIRE** qui nous a quittés le 29 Juin 2011.

J'ai eu le plaisir de siéger à ses côtés au Conseil Municipal pendant douze années, lui en qualité d'Adjoint aux travaux, et moi en qualité d'Adjoint à la Culture et à la Communication.

Je conserve l'image d'un homme gentil, pondéré, efficace, amoureux de cette terre de NOMAIN qu'il avait cultivée dans sa ferme, pendant de longues années. C'était aussi un homme intègre et désintéressé, sachant prendre ses

responsabilités et les assumer. Bref, quelqu'un qui inspirait la confiance et forçait le respect.

A sa femme, à ses enfants, à toute sa famille, nous voulons dire qu'au Conseil Municipal nous conserverons de lui le meilleur souvenir.



**Noël LOYER** nous a quittés ce 23 Avril 2011. Avec le dernier Ancien Combattant de la Seconde Guerre Mondiale, une page d'Histoire locale se tourne.

Fervent participant à la vie Nomainoise, assidu à toutes nos manifestations, il avait longtemps présidé aux destinées de l'association des anciens Combattants. Il était titulaire de nombreuses décorations.

Tous les Nomainois qui l'ont connu, et l'ensemble du Conseil Municipal conserveront de lui, l'image d'un homme charmant, bon et droit.

### DECES DE MONSIEUR LE CHANOINE

#### HENRI PLATELLE

**Monsieur le Chanoine Henri PLATELLE** est décédé le 15 Mai dernier. C'était une grande figure de Nomain. Il était à la fois Prêtre et Historien.

Sa notoriété avait depuis longtemps franchi les bornes de son village grâce à ses nombreux travaux universitaires dont la qualité était unanimement reconnue.

Né à Nomain en 1921, ordonné prêtre en 1946, Docteur es Lettres (en Sorbonne) en 1962, il a délivré un enseignement universitaire pendant toute sa vie ; ses travaux continuent à faire autorité.

Monsieur le Chanoine Henri PLATELLE n'avait jamais oublié sa terre d'origine ; Il nous avait fait l'honneur de donner chez nous une conférence, en Avril 1997, dont le sujet était « RUMEGIES au temps des guerres de Louis XIV ».

Il a été inhumé à Nomain le 18 Mai dernier. Nous lui rendons tous hommage.

Le Maire, Daniel BONNET

## Association



### CLUB DE DANSE DE NOMAIN MODERN JAZZ & DANSES DE SALON

Association de proximité avec une ambiance conviviale

#### MODERN JAZZ (à partir de 4 ans)

Tous les mardis :

18h à 19h de 8 à 12 ans

19h à 20h les ados

20h à 21h les adultes

Tous les mercredis :

16h45 à 17h30 de 4 à 7 ans

17h30 à 18h30 les ados

#### DANSES DE SALON (tout âge)

Tous les jeudis :

19H à 20H30

N'hésitez pas à demander des renseignements

au : 03.20.71.86.61

24 rue de la commune

59310 Nomain

[Expression.danse.nomain@gmail.com](mailto:Expression.danse.nomain@gmail.com)

<http://expression.blogspot.com>

## Nouvelles entreprises

**SO' HOME INSTITUT**  
Votre espace beauté!

Du lundi au samedi,  
Uniquement sur Rendez-Vous.  
Soins visage-corps, épilations...

**SOPHIE BOSCHARD**  
Votre esthéticienne.  
Pour les soins: Phytocôane(Carte  
cadeau, coffret...)

03.20.67.12.04  
06.13.19.37.03  
Maquillage:ARTDECO.

### D-SERVICES Rénov'

- Plâtrerie
- Isolation
- Peinture
- Pose de parquet
- Aménagement de Combles
- 

Dany SCHAPELYNCK, 29 rue de Vert Bois, 59310 Nomain

Téléphone 06.81.16.42.89 email : [d-services@live.fr](mailto:d-services@live.fr)

**ndrenov**  
transformation et amelioration  
de l'habitat

**demory.n**

**ndrenov**

48 rue du roupion  
59310 nomain

0677480060 /0320717231

[ndrenov@hotmail.fr](mailto:ndrenov@hotmail.fr)



# Réforme des collectivités territoriales



## Les enjeux de la réforme

La loi de décembre 2010 prévoit une couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales et la constitution d'EPCI regroupant au moins 5 000 habitants.

Les évolutions proposées sont importantes. En effet, le préfet propose de passer dans le département du Nord, de 48 intercommunalités à 18, et de 236 syndicats de communes ou mixtes (en charges de l'eau, de l'assainissement...) à 96.

## Calendrier

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté le 29 Avril 2011. Les consultations des Conseils Municipaux des communes et les organes délibérants des EPCI et des Syndicats mixtes concernés ont eu lieu entre Mai et Août 2011. Le 28 décembre 2011, le schéma devra être arrêté pour une mise en œuvre au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2013.

## Qu'est ce qu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Vous connaissez sûrement la communauté de Communes « ESPACE EN PEVELE ». C'est une collectivité territoriale. D'autres EPCI sont aussi concernés, il s'agit du Syndicat Intercommunal de la Pévèle (SIP), du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Lecelles et environs (SIEL), du Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut (SMAHVSBE) et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord (SIDEN - SIAN).

## Pour ce qui nous concerne

Il est proposé d'optimiser la rationalisation de la carte intercommunale en fusionnant les communautés de communes du **Coeur de Pévèle** et **d'Espace en Pévèle** avec la communauté de communes du **Pays de Pévèle** dont le périmètre serait également élargi par fusion des communautés de communes du **Carembault**, de la **Haute-Deule** et du **Sud Pévélois** toutes 4 situées sur l'arrondissement de Lille (EPCI n° 7).

Ce nouvel espace intercommunal structure ainsi à la fois le Nord de l'arrondissement de Douai et le Sud de l'arrondissement de Lille autour d'une communauté de communes élargie à l'espace de réflexion et de travail en commun que constitue le **Pays Pévélois**.

S'affranchissant des limites d'arrondissement, il permet ainsi de constituer un ensemble cohérent valorisant le territoire essentiellement rural de la communauté de communes d'Espace en Pévèle, tournée vers le Pévèle plus que vers le Douaisis.

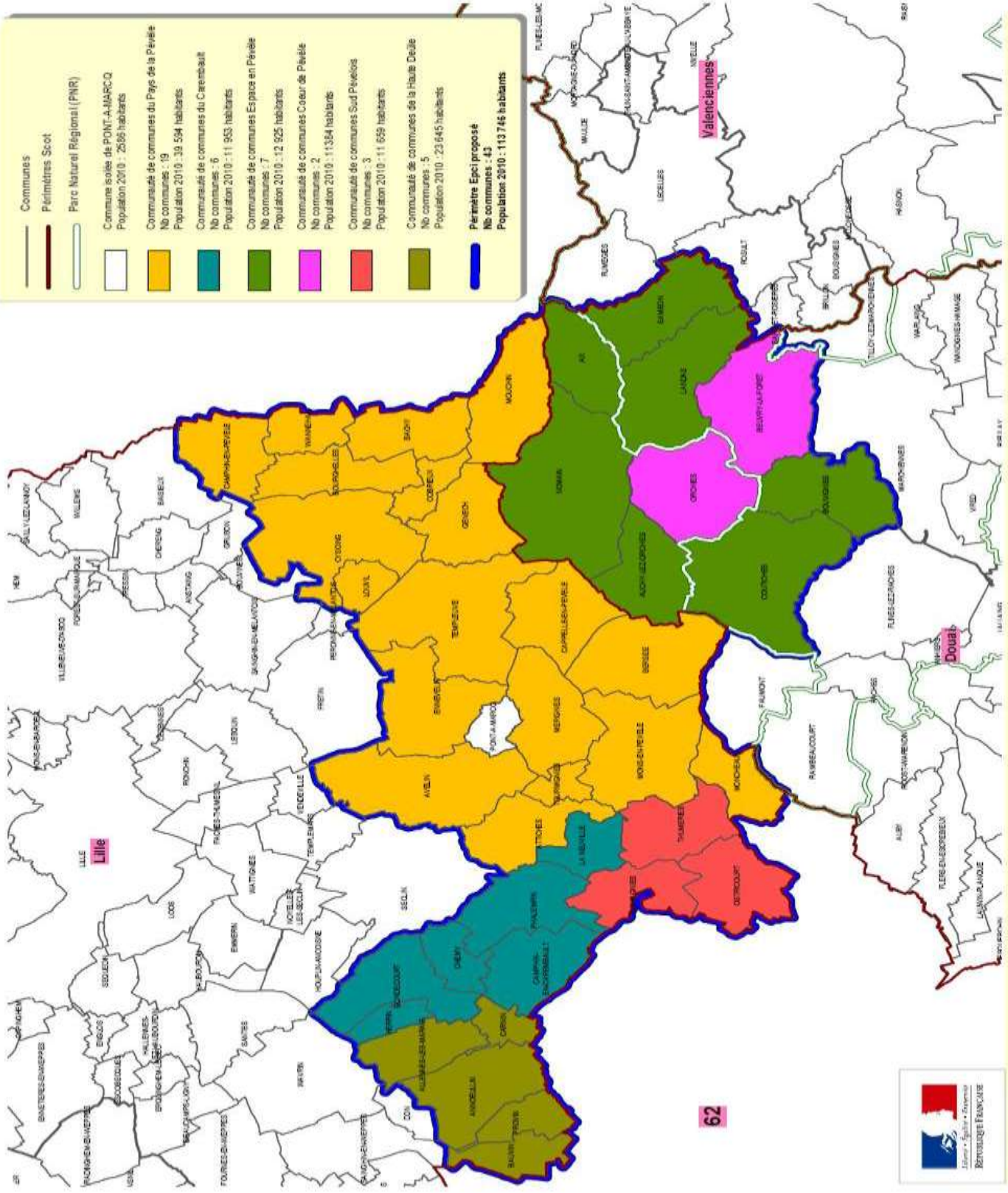
Ce nouvel ensemble proposé permet également de mettre fin à l'enclavement de la communauté de communes du **Coeur de Pévèle** constituée seulement de deux communes (Orchies et Beuvry-la-forêt) enserrées dans le territoire de la communauté de communes Espace en Pévèle.

Cet ensemble fédérera 43 communes rassemblant 113 746 habitants.

**EPCI n°7 :**

Communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Carembault, de la communauté de communes du Pays de Pévèle, de la communauté de communes du Sud Pévélois, de la communauté de communes Espace en Pévèle, de la communauté de communes Cœur de Pévèle et du rattachement de la commune de Pont-à-Marq.

	Communes
	Périmètres Scot
	Parc Naturel Régional (PNR)
	Commune isolée de PONT-A-MARQ Population 2010 : 2595 habitants
	Communauté de communes du Pays de la Pévèle Nb communes : 19 Population 2010 : 39 594 habitants
	Communauté de communes du Carembault Nb communes : 6 Population 2010 : 11 935 habitants
	Communauté de communes Espace en Pévèle Nb communes : 7 Population 2010 : 12 925 habitants
	Communauté de communes Cœur de Pévèle Nb communes : 2 Population 2010 : 11 354 habitants
	Communauté de communes Sud Pévélois Nb communes : 3 Population 2010 : 11 659 habitants
	Communauté de communes de la Haute Deûle Nb communes : 5 Population 2010 : 23 645 habitants
	<b>Périètre Epci proposé</b> Nb communes : 43 Population 2010 : 113 748 habitants



*Le Conseil Municipal de Nomain, suite à la proposition de fusion des établissements Publics de Coopération Intercommunale, s'est prononcé favorablement lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 Août 2011.*

### Délibération n° 2011-40

Suite à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et particulièrement de son titre III relatif à l'intercommunalité, les services de l'Etat ont engagé récemment le processus de consultation des conseils municipaux et des conseils communautaires sur la base d'un projet majeur, pour ce qui nous concerne, de fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situés dans le périmètre d'un territoire comprenant la Pévèle, le Carembault et la Haute Deûle, à savoir :

La communauté de communes de la Haute Deûle, La communauté de communes du Carembault, La communauté de communes Sud Pévélois, La commune de Pont-à-Marcq, La communauté de communes du Pays de Pévèle, La communauté de communes Cœur de Pévèle, La communauté de communes Espace en Pévèle.

Il est utile de rappeler que les assemblées délibérantes de nos collectivités doivent se prononcer sur le projet présenté par Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais et prévoyant la création de l'EPCI n° 7, et ce avant le 9 août 2011.

La commune de Nomain doit donc, en application de l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Publiques, émettre un avis sur ce projet de fusion.

Le Conseil Municipal de Nomain,

Entendu le Maire et après en avoir débattu ;

- Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 ;
- Vu l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant codification de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 ;
- Vu les articles 5211-42 à L 5211-45 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la composition et aux attributions de la CDCI ;
- Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet du Nord-Pas-de-Calais et particulièrement la proposition relative à la création d'un établissement public de coopération émanant de la fusion de plusieurs établissements et dénommé EPCI n° 7 ;
- Considérant la nécessité de faire émerger une intercommunalité qui tienne compte d'une réalité de terrain, à savoir celle de ce territoire qui avait servi de périmètre à la création du PAYS PEVELOIS ;
- Considérant la nécessité de fixer une échelle de territoire susceptible de favoriser un véritable aménagement du territoire permettant la mise en œuvre de projets structurants ;
- Considérant la nécessité de trouver le périmètre pertinent susceptible de rationaliser les investissements et de permettre des économies d'échelle, tout en favorisant la solidarité financière entre collectivités ;
- Considérant que ce nouveau maillage ne doit pas entraîner la disparition de nos communes mais doit permettre un développement cohérent et concerté de nos territoires ;

**EMET globalement un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet du Nord-Pas-de-Calais quant à la création de l'EPCI n° 7, émanant de la fusion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, mais avec les observations suivantes :**

- Le Conseil Municipal regrette que le périmètre du PAYS PEVELOIS n'ait pas été retenu comme périmètre du futur EPCI et maintient le fait qu'il s'agit de son souhait initial du fait d'une antériorité de 3 ans en terme de réflexion et de fonctionnement au sein d'un territoire particulièrement pertinent et cohérent, à savoir celui du PAYS ;
- Le Conseil Municipal comprend les réticences de la Communauté de Communes de la Haute Deûle pour intégrer l'EPCI n° 7 et admet la pertinence de son adhésion à la Communauté Urbaine LILLE METROPOLE ;
- Le Conseil Municipal reconnaît la pertinence de l'intégration de la communauté de communes SUD PEVELOIS dans l'EPCI n° 7 bien que celle-ci ne fasse pas partie du périmètre du PAYS PEVELOIS car elle est effectivement représentative de la Pévèle ;
- Le Conseil Municipal déplore que la communauté de communes de la Vallée de la Scarpe ne soit pas prévue dans l'EPCI n° 7 car elle était partie prenante du PAYS PEVELOIS.

Vote :

**ABSTENTION : 2    CONTRE : 2    POUR : 11**

Accueil de loisirs de Juillet et Août

108 enfants de 4 à 12 ans ont été accueillis en juillet et 18 en Août.



## Quelques autres manifestations

### NOMAIN PROPRE : 4<sup>ème</sup> édition



Notre village est réputé pour être un endroit paisible, or de trop nombreux cas d'incivilités sont encore signalés, preuve cet amoncèlement d'objet divers ramassés le long des routes et des chemins de la commune.

Inutile de rappeler que les dépôts clandestins d'immondices sont formellement interdits, tout le monde le sait : de 60 à 250€ d'amende. Pas de pitié pour les... cochons (appelons un chat un chat), la terre n'est pas une poubelle !

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine en espérant que la récolte soit moins abondante ...

### REMISE DES MEDAILLES DU TRAVAIL

Le 1<sup>er</sup> Mai, Mr le Maire a eu le plaisir de remettre les diplômes et médailles du travail à :

- **Laurent DERNAUCOURT** et **Fabien LELEU** (médaille d'honneur du travail, échelon argent)
- **Françoise FACHE** et **Jean-Michel MORTIER** (médaille d'honneur du travail, échelon or)
- **Jean-Luc MARTINACHE** (médaille d'honneur du travail, échelon grand or)



### REMISE DES DICTIONNAIRES AUX ENFANTS DE CM2



### NOCES D'OR

Les noces d'or d'un couple sont un événement marquant et heureux de la vie communale. Henriette et Jean-Pierre DUPUIS, entourés de leur famille, nous ont offert ce moment rare.



Après avoir relu l'acte de mariage des jubilaires, Monsieur le Maire les a invités à renouveler leurs consentement devant une famille venue en nombre assister à l'évènement clôturé par la remise de quelques cadeaux dont une copie de l'acte de Mariage. Un vin d'honneur apporta une note finale à cette belle manifestation.

### Concert d'été de

### L'HARMONIE UNION NOMAINOISE

Les musiciens et les Chanteurs issus de l'Ecole de Musique nous ont donné, le 26 Juin dernier, une plongée musicale en Amérique. Beaucoup de travail, beaucoup de talent, pour nous offrir beaucoup de bonheur. Sous la présidence de Paul-André GRUART, Serge HOSTEKINT et ses musiciens, n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous faire « palpiter le cœur et vibrer l'âme » comme l'a souligné Michèle CASTELAIN, Adjointe à la Culture.



## Manifestations à venir

Vendredi 4 Novembre 2011 à 20 h 30

Jean-Marie Desry et Bertin Sterckman présente  
le 3<sup>ème</sup> Festival du Court métrage  
salle Louette à Nomain



*Sur grand écran et en haute définition*

- ❖ **Sidonie et Léontine**  
Animation version Ch'ti
- ❖ **Le portier**  
Le candidat portier d'un grand hôtel est affligé d'un tic embarrassant
- ❖ **L'ultimatum**  
Primé au National en Belgique
- ❖ **La sagesse**  
Discussion philosophique entre père et fils.
- ❖ **Chilot**  
Un personnage haut en couleur, une sorte de facteur Cheval tous matériaux.
- ❖ **Rufus, chien de chasse**  
Grand prix du film d'animation à Cannes.
- ❖ **Le cri de la chouette**  
Médaille d'or régional
- ❖ **L'aventurier des Balkans**
- ❖ **Mon vieux copain**
- ❖ **Chapeaux et tradition**  
Le carnaval comme vous ne l'avez jamais vu
- ❖ **Tous frères**  
Grand prix et médaille d'or régional
- ❖ **L'emprise du gat**  
Grand prix régional

### Festival de la BD

#### Croque la bulle

Samedi 15 octobre de 14h à 17h  
Médiathèque de Bouvignies

Rod et Waltch, jeunes auteurs de BD seront présents pour une séance de dédicaces suivie d'un échange autour de la BD.

Vente de vos séries préférées.  
En partenariat avec la librairie spécialisée « Comptoir des bulles » de Valenciennes.

### Lectures et animations

**Atelier masque** pour les enfants de 14h30 à 18h, salle Léon Delzenne à Nomain. Sur inscription.

**Lectures jeunesse** : à la découverte d'albums d'auteurs et illustrateurs belges

**Médiathèque de Coutiches**  
mercredi 5 octobre à 14h30

**Médiathèque d'Auchy-lez-Orchies**  
samedi 8 octobre à 10h30

**Médiathèque de Bouvignies**  
mercredi 12 octobre à 11h

**Médiathèque de Nomain**  
mercredi 12 octobre à 15h30

**Médiathèque de Saméon**  
mercredi 19 octobre à 10h30

**Médiathèque d'Aix-lez-Orchies**  
samedi 3 décembre à 16h

### Le réseau

#### Médiathèque d'Aix-lez-Orchies

1, rue du Général de Gaulle  
03 20 34 59 87 (ou 03 20 71 80 01)  
mercredis (semaines impaires) 10h-11h30  
tous les samedis 10h-12h et 14h-16h30

#### Médiathèque d'Auchy-lez-Orchies

203, rue du Noir Debout  
03 20 41 32 04  
samedi et dimanche 10h-12h

#### Médiathèque de Bouvignies

295 rue de la Place  
03 27 91 33 33  
mercredi et samedi 10h-12h et 14h-17h

#### Médiathèque de Coutiches

1325, route Nationale  
03 20 05 96 01  
mercredi 15h-18h  
samedi 10h30-12h

#### Médiathèque de Nomain

26, rue Jean Lebas  
03 20 59 50 65  
mercredi et samedi 14h30-17h15

#### Médiathèque de Saméon

40, rue de l'Eglise  
03 20 79 23 36  
mardi 16h-18h  
mercredi 10h30-12h  
samedi 14h30-17h

Le réseau des Bibliothèques  
d'Espace en Pévèle se met  
**au Goût des Belges**

octobre  
novembre **2011**



Bibliothèques en Fête  
Programme des animations  
accès libre et gratuit

[www.co-espaceenpevele.fr](http://www.co-espaceenpevele.fr)

L.P.N.B. - Ne pas jeter sur la voie publique



Concours d'expression artistique

Le réseau des bibliothèques de la Communauté de communes Espace en Pévèle organise un concours du 10 septembre au 16 octobre 2011.

Le thème choisi est celui du **Super Héros**. Les participants devront donc imaginer et réaliser leur héros.

Règlement :

Ce concours est destiné aux habitants de la Communauté de communes Espace en Pévèle.

Il est ouvert aux enfants âgés de 3 à 16 ans qui seront regroupés en 3 catégories d'âge : moins de 8 ans, de 8 à 14 ans et de 14 à 16 ans

Chacun pourra faire preuve d'imagination en utilisant tous les moyens qu'il souhaite : crayons, feutres, peinture, collages, sculpture, montages photos...

Des lots récompenseront les gagnants dans chaque catégorie : entrées au musée de la bande dessinée, livres, jeux, places de cinéma...



Les œuvres peuvent être déposées dans les bibliothèques **avant le 16 octobre 2011**.

La remise des prix sera faite à la médiathèque de Coutiches le

**5 novembre 2011**

**à 16h30**

**à 17h00**

Sophie Clerfayt, conteuse proposera un spectacle ouvert à tous !  
Médiathèque de Coutiches

Bibliothèques de :

Auchy-lez-Orchies  
☎ 03 20 41 32 04

Aix  
☎ 03 20 34 59 87

Bouvignies  
☎ 03 27 91 33 33

Coutiches  
☎ 03 20 05 98 01

Nomain  
☎ 03 20 59 50 65

Saméon  
☎ 03 20 79 23 36

Nous remercions tous les partenaires pour leur aide dans la constitution des lots : le musée de la bande dessinée de Bruxelles, le Conseil Général du Nord, Espace en Pévèle, la librairie « le Bateau Livre », le cinéma de Templeuve, le Parc Naturel Scarpe-Escout...

**Bulletin de participation**

**Talon à remplir et à joindre à l'œuvre déposée**

Nom : ..... Prénom : .....

Age : .....

Adresse : .....

59 ..... Ville .....

## Manifestations à venir

### Spectacles pour les enfants de Nomain Vendredi 9 Décembre 2011



### Enquête sur le déplacement des habitants

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis et le Syndicat du SCoT du Grand Douaisis lance à partir d'octobre 2011 une enquête auprès des habitants du Grand Douaisis. Des agents interrogeront à leur domicile environ 7000 personnes tirées au sort. Cette photographie grandeur nature servira à connaître l'évolution des déplacements quotidiens des habitants (à pied, à vélo, à deux roues motorisés, en bus, en métro, en automobile...). Une précédente enquête de ce type a déjà été menée en 1996.



### Inscription sur les listes électorales



Pour pouvoir voter aux élections présidentielles de 2012, il faut être inscrit sur les listes électorales avant le **31 décembre 2011**

L'inscription se fait soit à la mairie de son domicile, soit à la mairie d'une commune dans laquelle on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans, soit à la mairie de sa résidence principale, à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois.

Vous devez présenter le formulaire d'inscription (disponible en mairie ou sur le site [www.mairie-nomain.fr](http://www.mairie-nomain.fr)), une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les électeurs déjà inscrits sur les listes n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé d'adresse.

**Samedi 8 Octobre**

Sortie champignons avec les amis des oiseaux

**14, 15 et Dimanche 16 Octobre**

La fête du livre

**Samedi 15 Octobre, salle Louette**

Tournoi de belote organisé par le CESC

**Dimanche 16 Octobre**

Commémoration à Notre Dame de LORETTE

**Vendredi 4 Novembre, salle Louette**

**Festival du court métrage**

**Vendredi 11 Novembre**

Cérémonie fin de la 1<sup>er</sup> Guerre Mondiale

**Samedi 12 Novembre, salle des fêtes**

Concours de poker « Quinte Flush Nomainoise »

**Samedi 19 Novembre**

Sortie marais de Bonnance avec les amis des oiseaux

**Dimanche 20 Novembre, salle des Fêtes**

Repas organisé par le club SEBASTO

**Vendredi 25 Novembre, salle Louette**

Réception des nouveaux arrivants

**Samedi 26 Novembre**

Repas organisé par le Football Club de Nomain

**Dimanche 27 Novembre, salle Louette**

**Eric BAERT présente LALOUCH**

**Samedi 3 Décembre**

- Colis de Noël pour les anciens combattants
- Nom'Histo avec les amis des oiseaux
- Audition et remises des diplômes école de musique

**Dimanche 4 Décembre, salle Louette**

St Eloi avec le Syndicat Agricole

**Lundi 5 Décembre**

Commémoration avec les anciens combattants d'AFN

**Vendredi 9 Décembre, salle Louette**

Spectacle pour les enfants

**Samedi 10 Décembre**

- Marché de Noël à l'école Léo-Lagrange
- Audition école de musique
- Sainte Cecile avec l'Harmonie Nomainoise

**Du 17 au 23 Décembre**

**Distribution aux aînés du colis de Noël**

**Samedi 31 Décembre, salle des fêtes**

St Sylvestre avec le Football Club de Nomain

**Dimanche 8 Janvier, salle des Fêtes**

**Cérémonie des vœux de la Municipalité**

**Mardi 10 Janvier**

Spectacle féérique offert aux élèves de Léo-Lagrange

**Dimanche 15 Janvier**

Assemblée générale du Syndicat agricole

**Mercredi 18 Janvier**

Audition école de musique

**28 et Dimanche 29 Janvier, salle Louette**

Spectacle organisé par l'association ALEA

**Samedi 28 Janvier**

Repas organisé par le TIR Sportif de Nomain

**Vendredi 3 Février**

- Assemblée générale du CESC
- Audition à l'école de musique

**Samedi 4 Février**

Au théâtre de Nomain organisé par l'Amicale Laïque

**Vendredi 10 Février**

Assemblée générale des Anciens Combattants

**Dimanche 12 Février**

Assemblée générale des Amis des oiseaux

**Vendredi 17 Février**

Concours de poker « Quinte Flush Nomainoise »

**Dimanche 19 Février**

Loto organisé par le CESC

**Mercredi 22 février**

Audition à l'école de musique

**Dimanche 26 Février**

Repas organisé par le club Sébasto

**Samedi 24 Mars, salle des Fêtes**

Soirée cabaret avec l'Harmonie Nomainoise

**Dimanche 25 Mars**

Nomain Propre

**Vendredi 30 Mars, salle des Fêtes**

Loto organisé par l'école Léo-Lagrange

**Samedi 31 Mars**

Audition à l'école de musique

**Dimanche 1<sup>er</sup> Avril**

Parcours du cœur

**Samedi 7 Avril**

Chasse aux œufs

**Dimanche 22 Avril**

**1<sup>er</sup> tour des élections Présidentielles**

**Mardi 1<sup>er</sup> Mai**

Remise des médailles du travail

**Dimanche 6 Mai**

**2<sup>ème</sup> tour des élections Présidentielles**

**Dimanche 8 Mai**

Repas des anciens combattants

**Dimanche 13 Mai, salle des Fêtes**

Repas des aînés

**19 et Dimanche 20 Mai**

Concours organisé par le Tir Sportif de Nomain

La conférence initialement prévue de Maître DUPOND-MORETTI vient d'être annulée. Nous espérons pouvoir la programmer à une date ultérieure.

### ECONOMISER SON CAPITAL U.V. : QUI, POURQUOI, COMMENT ?

Comme nous l'avons vu dans le NOM'INFORME précédent, nous ne sommes pas tous égaux vis-à-vis du soleil. Même si nous devons tous apprendre à nous méfier des U.V., certains d'entre nous sont plus à risque que d'autres de développer des cancers de la peau car leur potentiel de photoprotection naturelle est plus faible.



#### Qui sont les sujets à risque ?

- Les personnes ayant un antécédent familial de cancer de la peau, surtout s'il s'agit d'un mélanome.
- Les personnes dont la peau, les cheveux et les yeux sont clairs, qui ne bronzent pas ou peu, et au prix de coups de soleil intenses.
- Les personnes ayant de nombreux grains de beauté (plus de 50).
- Les personnes ayant été exposées pendant l'enfance avec notamment des expositions brutales et intenses (coups de soleil répétitifs des vacances d'été).

**La présence d'un seul de ces facteurs de risque doit inciter à consulter un Dermatologue au moins une fois par an.**

#### Pourquoi se protéger des U.V. ?

Bien que certains mélanomes puissent survenir chez des sujets à peau foncée ou chez des sujets ne s'exposant pas ou très peu au soleil, la grande majorité d'entre eux (70 %) est en relation directe avec les expositions U.V. Malgré toutes les campagnes de prévention faites ces vingt dernières années, l'incidence (nombre de nouveaux cas/an pour 100.000 habitants) du mélanome double tous les dix ans en Europe. Or, s'il n'est pas dépisté très tôt, le mélanome est l'un des cancers ayant le plus mauvais pronostic. Les mesures de prévention primaires (repérer les sujets à risque, les protéger et les surveiller) sont les seules à pouvoir inverser cette tendance. Il s'agit d'un enjeu essentiel de santé publique pour les années à venir.

#### Comment se protéger des U.V. ? - 9 conseils pour profiter intelligemment du soleil



- Eviter les expositions entre 12 et 16h l'été (en France métropolitaine) et ne pas rester sur la plage des journées entières.
- S'exposer d'autant plus progressivement que la peau est plus sensible.
- Toujours privilégier la photoprotection vestimentaire qui est la plus efficace.
- Utiliser des produits antisolaires d'indice élevé. Le but de ces produits n'est pas d'augmenter le nombre total d'heures d'exposition ni de promouvoir un bronzage intense, mais de permettre une exposition raisonnable en minimisant le risque. Ils ne doivent pas se substituer à la photoprotection vestimentaire. Ils doivent être appliqués une heure avant le début de l'exposition avec renouvellement toutes les 2 heures et après chaque baignade.
- Se méfier de la réflexion du sol (10 % pour l'eau, 20 % pour le sable et 80 % pour la neige).
- Se méfier de la fausse protection offerte par un ciel couvert ou un temps venteux et même par un parasol (cf *supra*).
- Ne jamais oublier la protection des yeux (casquette et lunettes) surtout chez les enfants.
- Penser à se renseigner auprès de son médecin ou de son pharmacien si vous prenez des médicaments au long cours car certains sont incompatibles avec une photo exposition.
- Enfin, en tant que parents, il faut montrer l'exemple pour que ces mesures soient suivies par les enfants et comprises par les adolescents.

## La génétique, ça s'explique!

Vous avez sûrement déjà entendu des commentaires du genre « Tu as le nez de ton père » ou encore « tu est le portrait craché de ta grand mère ». La grande question est pourquoi ?

Eh bien, on peut tout expliquer par un seul mot :  
LA GENETIQUE.

### Mais qu'est-ce que c'est la génétique ?

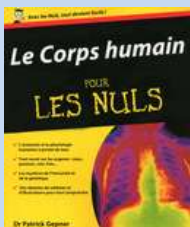
Tout commence à la fin du XIXe siècle avec le Suisse **Friedrich Miescher** qui parvient à isoler une substance spécifique : **la nucléine**. Au XXe siècle, cette substance sera identifiée et nommée **ADN** pour Acide DésoxyriboNucléique. Un peu plus tard on découvrira que les **gènes** (les tiges accrochées au fil d'ADN) sont contenus dans ce que l'on appelle des **Chromosomes**, puis que le fil d'ADN a une **double hélice** ce qui signifie que les gènes sont regroupés par deux sur le fil d'ADN.



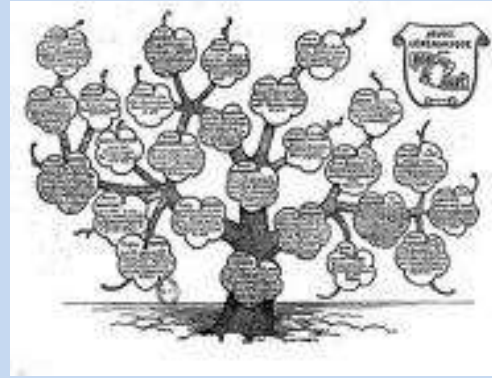
### La génétique en action

Les gènes sont des parties de chromosomes et tout le monde a les mêmes. La seule différence est qu'ils ne sont pas placés de la même façon sur le fil d'ADN.

Toutes les cellules du corps humain sont composées de **46 chromosomes** sauf l'ovule et le spermatozoïde qui en ont chacune 23. C'est lorsque l'ovule et le spermatozoïde se rencontrent qu'ils vont donner la première cellule du corps humain. En faisant un enfant, l'homme et la femme donne une partie de leur génome (copie de tout l'ADN d'une personne), afin de former une nouvelle personne.



Nous vous recommandons cet ouvrage de vulgarisation prochainement disponible à la Médiathèque de Nomain.



### Un peu d'hérédité

Ce qui va déterminer les caractéristiques d'une personne, c'est la nature des gènes. Il y a deux types de gènes : les récessifs et les dominants. Sur le fil d'ADN, les gènes sont regroupés en paires selon la caractéristique qu'ils déterminent (couleur des yeux, des cheveux, taille, etc..). Dans chaque paire, il y a un gène de la mère et un gène du père.

Imaginons que la mère qui a les yeux bleus donne un gène « yeux bleus » à l'enfant. Le père, qui a les yeux marrons, donne un gène « yeux marrons ». Ces deux gènes sont ensemble sur le fil d'ADN de l'enfant mais ne pourront pas être tous les deux « apparent ». Comme le gène « yeux bleus » est récessif, et que le gène « yeux marrons » est dominant, c'est le marron qui va l'emporter et l'enfant aura les yeux marrons.

La génétique est difficile à prévoir car nous pouvons transmettre des gènes « non apparents » à nos enfants qui à leur tour pourront les transmettre à leurs enfants et devenir « apparents ».

C'est aussi ce qui explique les maladies héréditaires.

Il arrive qu'un enfant ait une maladie, mais que ses parents ne soient pas malades. C'est parce que le parent était seulement porteur de la maladie.

Lorsque cela se produit, la personne a un gène malade, et un gène sain. Si les deux parents sont porteurs, mais qu'un seul est malade, l'enfant ne sera pas systématiquement malade, mais sera porteur de la maladie.

### Sommes-nous gouvernés par nos gènes ?

Il n'y a pas que l'ADN dans la vie ! Car ce qui nous entoure nous façonne tout autant.

## LE COMPOSTAGE

Le compostage est une pratique naturelle alliant environnement et économie. C'est le moyen idéal pour réduire ses ordures ménagères tout en obtenant un amendement naturel qui enrichit et restructure le sol. Un guide complet du compostage est à votre disposition en mairie et dans les locaux de la Communauté de Communes. Lors des réunions d'information qui se sont déroulées dans les communes en juin et septembre, 314 composteurs ont été distribués (Ces composteurs ont été mis à disposition en échange de l'engagement d'utiliser ce mode de recyclage).

Des nouvelles sessions auront lieu au printemps 2012.



## Le compostage, c'est quoi ?

Le compostage est la transformation naturelle de matières organiques par les micro-organismes du sol (bactéries, champignons, petits invertébrés).



32% du contenu de nos poubelles sont compostables



Après quelques mois de compostage, les **déchets de cuisine** et les **déchets de jardin** deviennent un humus riche en éléments nutritifs, comparable à un terreau de bonne qualité.

## Problèmes et Solutions

Mon compost dégage de mauvaises odeurs	→	Il est : Soit trop humide: ajouter des matières brunes Soit trop tassé: aérer
Mon compost présente des filaments blancs	→	Ajouter des matières vertes et humidifier
Apparition d'insectes et de petites mouches	→	Recouvrir d'une couche de matière brune
La température de mon compost ne s'élève pas	→	Mauvais rapport entre matières vertes et matières brunes. Rééquilibrer en ajoutant des matières vertes. Mélanger, aérer, arroser
Mon compost est pâteux	→	Trop de matière verte. Ajouter de la matière brune sèche
Le temps de décomposition paraît trop long	→	Soyez patient. La nature suit son rythme ( Il est possible d'ajouter un activateur de compost )
Que faire de mes tontes de gazon?	→	Les mélanger dans le composteur avec des matières brunes. Ne jamais ajouter une trop grosse quantité d'herbe à la fois, sans ajout de matière brune

## tous les moyens sont bons

Tous les moyens sont bons pour composter : le composteur du commerce, le silo de fabrication artisanale (avec des palettes ou du grillage, ou le tas au fond du jardin



### le composteur du commerce

Convient aux petits jardins (300 à 400 m<sup>2</sup>)

- AVANTAGES** aspect visuel  
déchets hors de portée des animaux  
assèchement limité
- INCONVENIENTS** petit volume  
trassage du compost plus difficile



### le silo artisanal

Pour des jardins de 400 à 1000 m<sup>2</sup>

- AVANTAGES** Les mêmes que le composteur
- INCONVENIENTS** et beaucoup plus importants



### le tas au fond du jardin

Pour les très grands jardins

- AVANTAGES** aucune contrainte de volume  
déchets toujours accessibles
- INCONVENIENTS** Compostage plus long  
déchets exposés à la vue  
déchets à la merci des animaux

## et plus précisément

Je mets	
Épluchures de fruits et légumes	Feuilles mortes
Mauvaises herbes	Mises de café sans filtre
Tontes de pelouse	Paille, foin
Fleurs fanées	Papiers non-traités, carton gris usagé
Déchets de pelage	Coquilles d'œufs lavées
Tontes de haies	FEMT (sauf les végétaux toxiques)

Je ne mets pas	
Matière de papier	Terron, sable, gravier, cailloux
Mauvaises herbes en graine	Cyprès
Coquilles de noix, de noisettes	Coupe de bois et de résineux
Plumes, oses de bois	Extrêmement résineux (sauf les végétaux)
Residus d'opinion, d'algues	Ossements d'animaux
Coquilles d'œufs	Tontes de vaches, de

## Les avantages multiples du compost

- Améliore la fertilité du jardin
- Fournit une nourriture gratuite pour les plantes
- Limite la quantité d'ordures ménagères à collecter
- Améliore la structure du sol
- Plus facile à épandre que du fumier
- Utilisable pour toutes les cultures même en pots
- Participe à la protection de l'environnement en recyclant les déchets



### Comment jardiner avec plaisir tout en préservant notre environnement ?

Le jardin est un fabuleux lieu de vie pour les plantes, oiseaux, insectes et petits mammifères et bien sûr, pour nous ! Mais, par habitude ou méconnaissance parfois, nos pratiques peuvent engendrer une pollution de l'eau, une prolifération de maladies ou l'expansion de plantes très envahissantes dont il sera difficile de se débarrasser.

Des solutions existent pour remplacer les insecticides ou herbicides par des solutions plus « naturelles ». Vous participerez ainsi à la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

Savez-vous, par exemple, que l'odeur des œillets d'Inde fait fuir bon nombre d'insectes friands de tomates ou carottes. Les coccinelles sont également très utiles. Elles se régalent de pucerons et cochenilles. En leur construisant un abri pour l'hiver à l'aide de quelques planches et écrous, elles vous aideront à vous débarrasser des insectes (et des insecticides !). Et si vous introduisez vous-mêmes les coccinelles, préférez celle à 7 points qui est locale plutôt que sa cousine asiatique.

Et contre les « mauvaises herbes », que pouvons-nous faire ?

Couvrez vos pieds de massifs avec de la paille ou de la matière organique broyée. En plus de supprimer les traitements chimiques, elle permettra de maintenir l'humidité du sol et de réutiliser vos produits de taille ! Vous pouvez aussi vider vos eaux de cuisson sur les jeunes pousses d'herbes « indésirables » de votre jardin, le choc thermique provoqué par l'eau chaude mènera à leur destruction.

#### Contacts

Les services du PNR Scarpe-Escaut au 03 27 19 19 70

L'animatrice du SAGE Scarpe aval Ludivine Millamon au 03 27 19 19 70

Courriel : [sage@pnr-scarpe-scaut.fr](mailto:sage@pnr-scarpe-scaut.fr)

**Et attention, si vous n'utilisez plus de pesticides, ramenez vos vieux bidons à la déchetterie et ne jetez surtout pas les restes de produit dans votre évier ou dans la nature !**

Côté plantations, préférez les espèces locales et méfiez-vous des plantes envahissantes comme la berce du Caucase ou la Balsamine de l'Himalaya, certes attrayantes, mais qui une fois arrivées dans votre jardin empêcheront les autres espèces de se développer. La berce du Caucase peut même s'avérer dangereuse et provoquer des inflammations et brûlures de la peau.

**Qui n'est jamais tombé, au détour d'un chemin, sur des sacs poubelles abandonnés ou un amoncellement de gravats?**

Ces déchets, dispersés par le vent dans les champs, peuvent rendre impropre la production agricole. Quant aux bidons d'huile, pots de peinture ou même carcasse de voiture jetés dans les cours d'eau...ils polluent les rivières mais aussi la nappe qui alimente nos robinets ! Ces « dépôts sauvages » sont « interdits » ! En jetant vos déchets dans la nature, vous risquez une amende pouvant s'élever jusqu'à 1500 € et 3 000 € en cas de récidive ; et si un véhicule a été utilisé, il peut-être confisqué.

Pour tout ce qui n'est pas autorisé dans vos poubelles ou lors du passage des encombrants dans votre rue, des déchetteries existent sur l'ensemble du territoire. Renseignez-vous auprès de votre communauté de communes ou d'agglomération pour connaître les horaires d'ouverture et les déchets acceptés. Et si vous apercevez un dépôt, contactez les écogardes du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ou prévenez votre mairie.

Nom'Informe : Directeur de publication : Daniel Bonnet – Rédaction : Lionel Beghin, Daniel Bonnet, Emmanuel Delaporte, Jean-Marc Delobel, Jean Dupire, Yannick Lassalle, Françoise Delplanque, Guillaume Mathon – Mise en page et Graphisme : Yannick Lassalle.

Imprimé par nos soins en 1000 exemplaires le 30 Septembre 2011